



Doc. 16187
04 juin 2025

Partenariats entre les secteurs de la culture et de l'éducation pour permettre aux jeunes de s'engager dans une société démocratique

Proposition de résolution

déposée par la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

L'un des grands défis actuels pour les systèmes éducatifs consiste non seulement à doter les jeunes des connaissances et des compétences nécessaires pour répondre aux demandes émanant du marché de l'emploi dans un environnement en mutation rapide, mais aussi de les aider à acquérir les connaissances, les valeurs et les capacités qui leur permettront d'agir en citoyens et citoyennes responsables dans des sociétés de plus en plus diversifiées et polarisées.

Dans sa [Résolution 2123 \(2016\)](#) et sa [Recommandation 2093 \(2016\)](#), «Culture et démocratie», l'Assemblée parlementaire appelait à une bien plus grande reconnaissance du rôle que peut jouer la culture dans la défense des valeurs et principes démocratiques et la construction de sociétés inclusives, et recommandait de donner aux États membres des orientations concernant la manière de mieux intégrer les activités culturelles dans le système éducatif.

Plus récemment, dans sa [Résolution 2584 \(2025\)](#) et sa [Recommandation 2290 \(2025\)](#), «La multiperspectivité dans l'enseignement de la mémoire et de l'histoire au service de la citoyenneté démocratique», l'Assemblée recommandait d'introduire l'éducation à la citoyenneté démocratique en tant que matière obligatoire distincte et d'intégrer les compétences pour une culture de la démocratie dans d'autres matières pertinentes, telles que l'enseignement de l'histoire, à tous les stades de l'éducation formelle. Pour ce qui est de la méthodologie, elle recommandait d'intégrer le [Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie](#) du Conseil de l'Europe dans les programmes nationaux d'enseignement ainsi que de créer des synergies entre l'éducation formelle et l'éducation non formelle.

Dans le prolongement de ces propositions, l'Assemblée pourrait recommander d'établir une coopération entre différents secteurs du Conseil de l'Europe pour concevoir des approches innovantes et des orientations à l'intention des États membres en vue de faciliter et promouvoir la «cocréation» de projets éducatifs grâce à la mise en place de partenariats entre des établissements scolaires, des institutions culturelles et des artistes à titre individuel, qui pourraient donner aux jeunes de nouveaux moyens de s'engager dans une société démocratique où la culture joue un rôle essentiel et d'acquérir les compétences nécessaires en abordant des sujets difficiles, sensibles et controversés dans un environnement interactif, créatif, moins formel et plus stimulant sur le plan sensoriel.

